



Ville de Castelnaudary

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
HOTEL DE VILLE - BP N°1100  
11491 CASTELNAUDARY

Nombre de membres : 11

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mille vingt-trois,

Le Mercredi 13 Décembre 2023 à 11h00,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrick MAUGARD,

**Délibération N°2023-41**

MATIERE : FINANCES LOCALES  
SOUS-MATIERE : DECISIONS  
BUDGETAIRES

Date de convocation : le 07 Décembre 2023,

**PRESENTS** : M. Patrick MAUGARD, M. Philippe GREFFIER, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Zohra KUFEL, M. Jean TIRAND, Mme Magdeleine FOUILLAT, Mme Jacqueline BESSET,

**OBJET :**

**RESIDENCE AUTONOMIE**

**PIERRE ESTEVE :**

**AUTORISATION**

**D'ENGAGEMENT DES**

**CREDITS**

**D'INVESTISSEMENT AVANT**

**LE VOTE DU BUDGET 2024.**

**ABSENTS** : Mme Monique CARPENTIER, Mme Catherine BAILLEAU,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Jean TIRAND,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29.

Vu les dispositions de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriale. Selon cet article, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023.

A l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget 2023.

Les crédits correspondants, visés ci-dessus, sont inscrit au budget lors de son adoption.

Il est proposé au conseil d'administration de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2024 et le montant maximal de cette autorisation sera de 69 915 euros, cette limite est obtenue de la façon suivante :

CHAPITRE	CREDITS VOTES AU BP 2023	1/4 DES CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS
21 - Immobilisations corporelles	279 660	69 915

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
APRES AVOIR DELIBERE**

**AUTORISE** Monsieur le Président jusqu'à l'adoption du BP 2024, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouvert au budget 2023.

Ampliation faite le :

**14 DEC. 2023**

Certifié exécutoire par réception en Préfecture le :

**14 DEC. 2023**

Et par publication le :

**15 DEC. 2023**

Par délégation,  
La Vice-Présidente du CCAS,



Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Castelnaudary le 13 Décembre 2023

**Le Président,**

**Patrick MAUGARD**



Accusé de réception en préfecture  
011-261100150-20231213-DB202341-DE  
Reçu le 14/12/2023